

TRANSPORT SCOLAIRE
RENTREE 2026 / 2027 – MEMO

Ouverture inscriptions par les familles	<p>Mardi 02 juin 2026 https://www.laregionvoustransporte.fr/</p>
<p>Date limite d'inscription (sinon majoration de 30 € par la Région)</p>	<p>19 juillet 2026</p>
<p>Tarifs inscription 2026-2027</p>	<p><u>Elève ayant droit*</u> : Collégien : 130 €/enfant/an – 80 € si inscription après le 31/01/2027</p> <p>Primaire (maternelle et élémentaire) : GRATUIT Mais inscription obligatoire quand même</p> <p><u>Elève ayant droit* si inscription après le 19/07/2026</u> : 160 €/enfant/an</p>
	<p><u>Elève non ayant droit*</u> : 225 €/enfant/an</p>
	<p>Une réduction tarifaire s'applique pour les familles nombreuses* selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % du tarif ayant-droit pour le troisième enfant bénéficiant d'un abonnement scolaire payant ayant droit ou non ayant droit, - gratuité à partir du 4ème enfant et le(s) suivant(s) bénéficiant d'un abonnement scolaire payant élève ayant-droit ou élève non-ayant-droit. <p>*Pour l'application de cette réduction tarifaire, les enfants bénéficiant de la gratuité des transports scolaires ne sont pas pris en compte.</p>
<p>Paiement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 1 fois en ligne sur https://www.laregionvoustransporte.fr/ par carte bancaire dès la validation de l'inscription - En 3 fois en ligne sur https://www.laregionvoustransporte.fr/ par carte bancaire si inscription avant le 30 septembre 2026. Paiement 1/3 dès la validation de leur inscription (jour J), Paiement 1/3 en J+30 Paiement du solde en J+60. <p>Le paiement en 3 fois est possible pour toutes tarification annuelle supérieures à 50 €.</p>

	<p>- Par chèque en 1 fois (pas de paiement en plusieurs fois autorisé) Tout chèque réceptionné sera encaissé sans délai.</p> <p>ATTENTION : Si une inscription n'a donné lieu à aucun paiement avant les vacances d'automne, celle-ci sera annulée.</p> <p>Le titre de transport ne pourra être délivré que si le règlement de l'intégralité ou du premier tiers (si paiement échelonné) a été effectué.</p> <p>Si une créance subsiste, celle-ci sera considérée comme impayée et transmise auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour recouvrement.</p>
<p>Cartes transmises par la Région aux familles après inscription</p>	<p>1 carte plastifiée avec photo que l'élève doit conserver sur lui en cas de contrôle</p> <p>1 carte OURA lui permettant de bénéficier du dispositif SCOLAIRE+</p> <p>ATTENTION : la carte OUR est valide pendant 8 ans donc à conserver</p> <p>Duplicata de la carte OURA (demande sur internet) de 8€ à 15€</p>

Pour toute question, dirigez vos familles directement vers le service de la Région :

